

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL

Entreprises Si-Mart
920 4ème Rang Ouest
Joly, Québec
G0S 1M0

Tél.: (418) 728-5255
Fax: (418) 728-5256

Certificat: **1022129**
Certificat de prél. : 31401
Date du rapport: 2009-07-16
Client: D11020204
Site: Entreprises Si-Mart
Projet: D11020204-1
Nom du Projet: Biolab Distribution Cap-de-la-Madeleine
Commande: NA

Données sur le prélèvement

Échantillon: 1606969

Votre référence: Bio-Extrak
Nature de l'échantillon: Eau usée
Point d'échantillonnage: Voir référence
Prélevé par: Martin Caron

Matrice: Eau
État de l'échantillon: Conforme
Date de prélèvement: 2009-04-14
Date de réception: 2009-04-16
Chlore résiduel libre : NA
Chlore résiduel total : NA

Résultats obtenus

Paramètres	Description	Méthodes	Résultats	Unités	Date d'analyse *
ADDCO-03	Demande chimique en oxygène (titrage)	AC229			2009-07-16
	Résultat		156414	mg/L	
AGCEXPE03	Expertise de laboratoire		<>	-----	
DGCTEL-03	Envoi par télécopieur		<>		

L'expertise de laboratoire se réfère à une analyse de DBO faite à 3, 7, 10, 14, 21 et 28 jours. Le calcul de la biodégradabilité sera fait par rapport à la valeur de la DCO.

Une fraction de l'échantillon a dû être rejeté car la bouteille était trop pleine. À noter que pour permettre une bonne homogénéisation de votre échantillon, vous devez respecter la ligne de remplissage sur le contenant de prélèvement.

DBO ULTIME:

DBO3 = 35 333 mg/L, DBO7 = 88 833 mg/L, DBO10 = 132 399 mg/L, DBO14 = 148 798 mg/L
(DCO = 156 414 mg/L)

La consommation au terme de 21 et 28 jours est négligeable. Par conséquent, le pourcentage de dégradation calculé après 7 et 14 jours est de 59 et 95%.

Commentaires de l'échantillon:

Commentaires du CAO:

Approuvé par


Jean-Charles Dallaire, B. Sc., Chimiste

ST: Sous-traitance

N/D: Non détecté

TNI: Colonies trop nombreuses pour être identifiées

INT: Interférences

La première lettre de la méthode indique le nom de la division où les analyses ont été effectuées : A - Thetford Mines, B - Jonquière, C - Joliette, D - Cap-de-la-Madeleine

À moins d'une demande explicite du client, les échantillons d'analyses chimiques seront entreposés au maximum 21 jours après l'émission du rapport pour les paramètres dont le délai analytique le permet.

Ce certificat ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.

Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CONFIDENTIEL